

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le 26 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence du Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de FOURATI Laurianne et HERBERT Sylvie. Un pouvoir de FOURATI Laurianne a été remis à CARPENTIER Sabrina. LOCQUEGNIES Dominique a été nommée secrétaire de séance.

I/ Passage du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M ANDRADE de l'agence d'urbanisme de la région de Reims présente la procédure de transformation du POS en PLU aux membres du Conseil Municipal. Le PLU aura notamment pour objectifs supplémentaires de favoriser le renouvellement urbain, préserver la qualité architecturale, mettre en valeur l'environnement et mesurer la consommation des espaces naturels agricoles et forestiers. Le PLU est un document prescriptif, stratégique et incitatif. Il se compose de 5 documents dont les « Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) » et le « règlement » opposables aux autorisations d'urbanismes.

Une commission de travail composée de conseillers municipaux devra être mise en place. L'approbation du document d'urbanisme est envisagée en juin 2018.

II/ Election d'1 délégué titulaire/Conseil d'administration du collège La Source

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein du Conseil d'administration du collège « La Source » de Rilly La Montagne. Mme CARPENTIER Sabrina a été élue déléguée titulaire à l'unanimité. Elle sera suppléée par M. LHERMITTE Yann.

III/ Commission associations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la demande de la Mairie d'Ecueil et de mettre à disposition le terrain de football à l'équipe de vétérans pendant la durée des travaux au pôle scolaire. Il sera demandé aux équipes de mettre en planning d'utilisation du terrain.

Un devis de l'entreprise AGBAT est présenté à l'assemblée. Il prévoit la construction d'un muret au terrain de pétanque.

IV / Commission communication

Les membres du Conseil Municipal acceptent la demande de parution d'un article dans le bulletin d'information de l'école Jeanne d'Arc. Celui-ci aura pour objet un appel aux dons pour le financement de la construction d'une quatrième classe.

L'affiche annonçant la prochaine fête patronale est présentée au conseil, elle sera prochainement distribuée dans chaque logement.

V/ Commission voirie

Effacement du réseau électrique rue Yvon Floquet et rue de la Gaité/SIEM

Monsieur le Maire présente le projet d'effacement du réseau électrique rue Yvon Floquet et rue de la Gaité établi par le SIEM ; ces travaux étant réalisés avant l'aménagement de la voirie. En date du 12/12/2014 le comité du SIEM a décidé de solliciter un fond de concours de 5 % du montant HT des travaux comme le permet l'Article L5212-24 du CGCT.

Dans le cas du projet présenté rue Yvon Floquet le fond de concours sollicité par le SIEM serait de $(40\ 000\ € \times 0,05) = 2\ 000\ €$. Dans le cas du projet présenté rue de la Gaité le fond de concours sollicité par le SIEM serait de $(28\ 000\ € \times 0,05) = 1\ 400\ €$.

Après examen des projets et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique rue Yvon Floquet et rue de la Gaité, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

La commune s'engage de ce fait à solutionner les problèmes liés au réseau de télécommunication sachant que ce réseau posé sur les supports BT sera déposé.

Concernant l'éclairage public, notre commune ayant transféré sa compétence « Investissement » au SIEM, celui-ci réalisera un marché en coordination avec les travaux d'effacement de réseau.

Les devis suivants sont acceptés par le Conseil Municipal :

- Le terrassement d'un puisard par l'entreprise SODETRR pour un montant TTC de 4740€
- le gravillonnage de la rue Kellermann, de la rue de l'égalité et de la rue Jean Jaurès pour un montant TTC de 7647.30 €

VI/ Commission des Bâtiments

La rénovation du secrétariat de Mairie sera réalisée en juin 2016 par l'entreprise Cyralex. Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le projet.

Les travaux de réfection de la toiture sont en cours de réalisation par l'entreprise GAYET. Le nettoyage des gouttières sera réalisé par l'entreprise SFRP.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'un arrêté municipal interdit la circulation de tous les véhicules à moteur dans la cour de la maison des associations. Une copie a été transmise à la gendarmerie de TAISSY pour son application.

VII/Questions diverses

Environnement

Dans le cadre du 10e anniversaire de la quatrième fleur, le circuit et le programme de la soirée de remerciement des bénévoles du 28 mai 2016 est présenté au conseil municipal.